

Manifestation «Besançon, le temps des étudiants» - Subvention à l'Université de Franche-Comté

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Dans la continuité des deux éditions (2001 et 2002) «de la journée d'accueil des étudiants étrangers», la Ville de Besançon co-organise avec l'Université de Franche-Comté une manifestation intitulée «Besançon, le temps des étudiants» qui se déroulera à Besançon du 22 au 25 septembre 2003.

Afin d'accueillir au mieux ces nouveaux étudiants français et étrangers, la Ville et l'Université ont souhaité marquer cette rentrée universitaire par l'organisation d'un événement chaleureux et festif.

Différents stands installés au Campus de la Bouloie les 22 et 23 septembre et sur l'esplanade des Droits de l'Homme les 24 et 25 septembre, permettront de centraliser les éléments d'information sur les différents thèmes de la vie estudiantine : s'informer sur les études, l'insertion professionnelle, les stages, la santé, les déplacements locaux et régionaux, la vie culturelle, sociale et économique de Besançon. Ce forum regroupera ainsi une vingtaine de stands et sera complété par un programme d'animations culturelles et associatives qui apportera une note festive à ce volet informatif.

Ces journées s'achèveront le 25 au soir par une animation ouverte à tous avec l'organisation d'une parade au centre-ville et d'un spectacle Place de la Révolution, spectacle réalisé par la Compagnie «La Salamandre».

En partenariat avec l'Union des Commerçants et en lien avec des associations d'étudiants, la fête se poursuivra dans une dizaine de cafés/bars partenaires qui accueilleront différents groupes musicaux.

La Ville de Besançon est très attentive à ces nouveaux étudiants et souhaite faciliter leur intégration en leur réservant le meilleur accueil dans la ville universitaire où ils vont désormais vivre. Elle souhaite leur offrir les conditions optimales de réussite.

La Ville apportera à l'Université de Franche-Comté, dans le cadre de cette manifestation, un appui logistique conséquent et une subvention.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement à l'Université de Franche-Comté d'une subvention d'un montant de 4 000 € à prélever sur les crédits inscrits au BP 2003, service Relations Internationales et Enseignement Supérieur (00400), au chapitre 92.23.65731 abondé par un virement du même montant du compte 92.23.6042 service 00400.

«M. Sébastien MAIRE : La manifestation a commencé ce matin, ça se passe très bien, les étudiants sont ravis mais je voulais juste vous faire remarquer que nous avons changé la date du Conseil Municipal expressément pour que vous puissiez tous participer jeudi à 18 heures au spectacle de la Salamandre, lieu de rencontres entre les nouveaux étudiants et les Bisontins place du Marché, place de la Révolution. J'espère que vous serez tous présents à cet événement.

M. LE MAIRE : Je vous rassure, ce n'est pas la vraie raison.

M. Sébastien MAIRE : C'est une des raisons importantes.

M. LE MAIRE : Non ! La vraie raison je vais vous la donner quand même, c'est parce que jeudi il y a une cérémonie importante avec la présence du Préfet, des autorités militaires. Mais c'est très bien, cela nous permettra d'y aller effectivement mais la vraie raison est celle que je vous ai donnée, je ne peux pas non plus vous laisser dire n'importe quoi.

Mme Martine BULTOT : Simplement quelques mots pour attirer l'attention sur le fait que nous avons une réglementation qui encadre ce type de manifestation par rapport au bruit et qu'il serait souhaitable de prendre quelques précautions pour limiter les effets néfastes sur l'environnement locatif immédiat des bars qui auront des animations nocturnes. Je comprends et soutiens cette initiative. Il est normal d'offrir à la jeunesse un certain nombre d'activités festives, Besançon ne doit pas être une ville morte. Mais il faut savoir que le service Hygiène-Santé est régulièrement confronté aux plaintes en provenance des riverains habitant dans le secteur d'un certain nombre de bars. C'est donc une question sensible sur laquelle, Monsieur l'Adjoint, j'attire votre attention pour que le bruit soit pris en compte afin que ce genre d'initiative puisse exister et être reconduite. Je la soutiens mais j'espère que mes remarques seront prises en compte.

M. Sébastien MAIRE : J'ai travaillé avec ton service sur cette question-là, donc je te rassure, toutes les précautions ont été prises pour qu'il n'y ait pas de problèmes de voisinage. Il faut effectivement que ce genre d'événements puissent avoir lieu à Besançon. C'est une ville étudiante, le centre-ville est un quartier particulier qui n'est pas comme l'ensemble des autres quartiers. Par rapport aux plaintes, je crois qu'on a surtout un souci avec un établissement en particulier, je crois que ça dépasse largement la question du bruit et qu'il y a d'autres problèmes dans le quartier que la question du bruit. Mais rassure-toi, j'ai bien travaillé avec le service Hygiène-Santé sur ce sujet et toutes les précautions ont été prises pour que le voisinage ne souffre pas de cet événement.

M. LE MAIRE : Même si on n'a pas déplacé le Conseil pour cela, je vous conseille quand même, suivant les recommandations de Sébastien, d'aller au spectacle».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Coopération Décentralisée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 6 octobre 2003.